



AGIR POUR LE LOGEMENT

# HONORAIRES DE GESTION

## PRESTATIONS PRINCIPALES DE GESTION

## HONORAIRES TTC<sup>1</sup>

▶ Locaux d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 6 juillet 1989)	8,4 % sur loyers
▶ Locaux meublés	8,4 % sur loyers
▶ Locaux commerciaux	8,4 % sur loyers
▶ Locaux professionnels	8,4 % sur loyers
▶ Locations saisonnières	
▶ Biens ruraux	
▶ Terrains	
▶ Autres locaux (résidence secondaire, garage, entrepôt...)	
▶ Immeubles entiers	7 % sur loyers
▶ Garantie du paiement des loyers impayés et détériorations immobilières (en sus des honoraires de gérance)	
▶ Prestations particulières (rédaction de bail, état des lieux, frais de dossier contentieux locataire, gestion des contrats d'assurance...)	Sur demande et devis Consultez notre catalogue détaillé

## LOCATIONS ACCESSOIRES À LA GESTION

## HONORAIRES TTC<sup>1</sup>

▶ <b>Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 6 juillet 1989, art. 5)</b>		
- entremise et négociation		bailleur
- visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail <sup>2</sup>	- 10 € / m <sup>2</sup> - 10 € / m <sup>2</sup>	bailleur locataire
- état des lieux location vide <sup>2</sup>	- 3 € / m <sup>2</sup> - 3 € / m <sup>2</sup>	bailleur locataire
- état des lieux location meublée <sup>2</sup>	- 3 € / m <sup>2</sup> - 3 € / m <sup>2</sup>	bailleur locataire
▶ <b>Locaux de droit commun</b>		
- négociation		
- état des lieux		
- rédaction de bail	1 mois de loyer	
▶ <b>Locaux commerciaux</b>		
- négociation		
- état des lieux		
- rédaction de bail	1 mois de loyer	
▶ <b>Locaux professionnels</b>		
- négociation		
- état des lieux		
- rédaction de bail	1 mois de loyer	
▶ <b>Locations saisonnières</b>		
- négociation		
- état des lieux		
- rédaction de bail		
- taxe de séjour		
▶ <b>Biens ruraux</b>		
- négociation		
- état des lieux		
- rédaction de bail		
▶ <b>Terrains</b>		
▶ <b>Autres locaux (garage, entrepôt...)</b>	1 mois de loyer	

Nom commercial et dénomination sociale de l'entreprise suivie de sa forme juridique, montant du capital social, numéro SIREN/SIRET suivi de « RCS » et ville d'immatriculation, numéro, lieu de délivrance de la carte professionnelle et activité exercée, nom et adresse du garant.  
En cas de liens de nature capitalistique et/ou juridique avec des banques ou sociétés financières, le mentionner et préciser le(s) nom(s) de cet(ces) établissement(s).  
N° d'enregistrement Orias :

[www.fnaim.fr](http://www.fnaim.fr)

La remise d'une note est obligatoire.

1/ Indiquer l'assiette et le taux, ou le montant, TVA au taux en vigueur de % incluse.  
2/ Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire.



AGIR POUR LE LOGEMENT



Honoraires au 25 / 01 / 2018

# HONORAIRES SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ

## PRESTATIONS

## HONORAIRES TTC<sup>1</sup>

### PRESTATIONS INCLUSES DANS LE FORFAIT ANNUEL<sup>2</sup>

(selon configuration, équipements collectifs, personnel de l'immeuble, etc., frais de reprographie et administratifs inclus, frais d'affranchissement ou d'acheminement à rembourser au réel)

• Immeuble à destination totale d'habitation	Entre	200 €/lot	et	250 €/lot
• Immeuble à destination totale autre que d'habitation (bureaux, centres commerciaux, locaux professionnels)	Entre	200 €/lot	et	250 €/lot

### PRESTATIONS PARTICULIÈRES HORS FORFAIT

(réunions et visites supplémentaires, prestations relatives aux litiges, etc., frais de reprographie et administratifs inclus, frais d'affranchissement ou d'acheminement à rembourser au réel) **et dépassements des horaires et durées convenus pour la tenue des assemblées générales, réunions, visites/vérifications périodiques incluses dans le forfait**

• Immeuble à destination totale d'habitation	Soit tarif convenu par les parties : voir contrat
	Soit entre /€ /heure et /€ /heure au prorata du temps passé
• Immeuble à destination totale autre que d'habitation (bureaux, centres commerciaux, locaux professionnels)	Soit tarif convenu par les parties : voir contrat
	Soit entre /€ /heure et /€ /heure au prorata du temps passé
<b>MAJORATION PRESTATIONS URGENTES DE GESTION DES SINISTRES EN DEHORS DES JOURS ET HEURES OUVRABLES</b>	Coût horaire TTC majoré de 50 %
<b>AUTRES PRESTATIONS PARTICULIÈRES</b> (travaux autres que de maintenance, travaux d'amélioration, études techniques, etc.)	Sur demande et devis Consultez notre catalogue détaillé

### PRESTATIONS INDIVIDUELLES IMPUTABLES AUX SEULS COPROPRIÉTAIRES

État daté	240 €
Mise en demeure	Au réel
Autres prestations	Sur demande et devis Consultez notre catalogue détaillé

Nom commercial et dénomination sociale de l'entreprise, forme juridique, montant du capital social, numéro SIREN/SIRET suivi de « RCS » et ville d'immatriculation, numéro et lieu de délivrance de la carte professionnelle, nom et adresse du garant.  
En cas de liens de nature capitalistique et/ou juridique avec des banques ou sociétés financières, le mentionner et préciser le(s) nom(s) de cet(ces) établissement(s).

[www.fnaim.fr](http://www.fnaim.fr)

La remise d'une note est obligatoire.

1/ Indiquer l'assiette et le taux, ou le montant, TVA au taux en vigueur de 20 % incluse.

2/ Ces prestations correspondent a minima à celles énoncées par le décret n°2015-342 du 26 mars 2015 définissant le contrat type de syndic de copropriété et les prestations particulières.



AGIR POUR LE LOGEMENT

# HONORAIRES DE TRANSACTION

## PRESTATIONS PROPOSÉES

## HONORAIRES TTC<sup>1</sup>

### VENTE

PRESTATIONS PROPOSÉES	MODALITÉS (%, forfait, tranches)	À LA CHARGE DE	
▶ Appartement	Inférieurs à 35.000€ : 10%	Acquéreur	
▶ Maison		Acquéreur	
▶ Local commercial (murs)		De 35.001€ à 60.000€ : 9%	Acquéreur
▶ Parts sociales de SCI		De 60.001€ à 90.000€ : 8%	Acquéreur
▶ Bien rural		De 90.001€ à 140.000€ : 7%	Acquéreur
▶ Terrain		De 140.001€ à 200.000€ : 6%	Acquéreur
▶ Fonds de commerce		Au-delà de 200.001€ : 5%	Acquéreur
▶ Autres ventes (lots de lotissement, vente en l'état futur d'achèvement, gara			

### LOCATION

PRESTATIONS PROPOSÉES	MODALITÉS (%, forfait, tranches)	À LA CHARGE DE
<b>▶ Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 6 juillet 1989, art. 5)</b>		
- entremise et négociation		bailleur
- visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail <sup>2</sup>	- 10 € / m <sup>2</sup> - 10 € / m <sup>2</sup>	bailleur locataire
- état des lieux location vide <sup>2</sup>	- 3 € / m <sup>2</sup> - 3 € / m <sup>2</sup>	bailleur locataire
- état des lieux location meublée <sup>2</sup>	- 3 € / m <sup>2</sup> - 3 € / m <sup>2</sup>	bailleur locataire
<b>▶ Locaux de droit commun</b>		
- négociation		
- état des lieux		
- rédaction de bail	1 mois de loyer	
<b>▶ Locaux commerciaux</b>		
- négociation		
- état des lieux		
- rédaction de bail	1 mois de loyer	
<b>▶ Locaux professionnels</b>		
- négociation		
- état des lieux		
- rédaction de bail	1 mois de loyer	
<b>▶ Locations saisonnières</b>		
- négociation		
- état des lieux		
- rédaction de bail		
- taxe de séjour		
<b>▶ Biens ruraux</b>		
- négociation		
- état des lieux		
- rédaction de bail		
<b>▶ Terrains</b>		
- négociation		
- état des lieux		
- rédaction de bail		
<b>▶ Autres locaux (garage, entrepôt...)</b>		
	1 mois de loyer	

Nom commercial et dénomination sociale de l'entreprise suivie de sa forme juridique, montant du capital social, numéro SIREN/SIRET suivi de « RCS » et ville d'immatriculation, numéro, lieu de délivrance de la carte professionnelle et activité exercée, nom et adresse du garant.  
En cas de liens de nature capitalistique et/ou juridique avec des banques ou sociétés financières, le mentionner et préciser le(s) nom(s) de cet(ces) établissement(s).  
N° d'enregistrement Orias :

[www.fnaim.fr](http://www.fnaim.fr)

La remise d'une note est obligatoire.

<sup>1</sup>/ TVA au taux en vigueur de % incluse.  
<sup>2</sup>/ Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire.